

Réf.	2023	I	17
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
21/06/2023	21/06/2023	27	18	24

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPOTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2010/I/37 du 23 juin 2010 portant création du Service Civique à la Commune de Breuillet,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/I/48 du 25 septembre 2013 portant renouvellement de la demande d'agrément au titre du service civique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015/I/46 du 16 décembre 2015 portant renouvellement de la demande d'agrément au titre du service civique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/I/36 du 25 septembre 2019 portant renouvellement de la demande d'agrément au titre du service civique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/I/41 du 28 septembre 2022 portant renouvellement de la demande d'agrément au titre du service civique.

Considérant la nécessité d'offrir à toute une génération de jeunes, l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres,

Considérant l'intérêt porté au dispositif du Service Civique par la commune de Breuillet qui souhaite le renouvellement de sa demande d'agrément.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 12 juin 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE la commune de Breuillet à accueillir des volontaires pour le Service Civique.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches administratives concernant le renouvellement de demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique pour une nouvelle période de trois ans.

DIT que les dépenses résultant de la présente délibération seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets 2023 et suivants de la ville.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR



Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023I0017-D